

CONGRES CNJF

COMPTE RENDU DE REUNION SECTION FAUNE EUROPEENNE ET HYBRIDES

Point sur les effectifs

Juges OMJ : Jean DELESTRADE, Jean-Luc BERBUDEAU, Jean-Michel EYTORFF

Juges CNJF : Alain Pierre Martin

Juges CNJF Double spécialité : Michel AURITE, Joseph ROHMER, David VETTESE

Elèves juges : Robert TOQUEBEUF, Thierry DELESTRADE, Cyrille JARDINIER, Jean-Pierre DERIU,

Cyrille JARDINIER et Jean-Pierre DERIU ont réussi leur examen probatoire théorique et technique.

Cyrille JARDINIER et Jean-Pierre DERIU passeront leur examen pratique du probatoire en fin d'année (exposition à désigner)

Robert TOQUEBEUF et Thierry DELESTRADE passeront leur examen final en fin d'année (exposition à désigner)

Trésorerie :

Depuis le 12 septembre 2019, le bureau de l'UOF doit ouvrir à la demande de Jean-Luc BERBUDEAU et de Jean-Michel EYTORFF, un compte bancaire pour la section Faune Européenne et Hybrides. Le compte actuel ne peut en effet perdurer dans la mesure où la CNJF ne dispose pas de statuts. Les procédures bancaires ayant changé, une association doit fournir un certain nombre de documents, dont les statuts, pour ouvrir un compte courant dans un établissement bancaire.

Sujets abordés lors du Congrès en réunion de travail

• **Demande de la section :** Possibilité pour un juge pluri-discipline de jouer dans une catégorie autre que celle qu'il juge. Exemple : jouer en couleur lorsque l'on juge en Faune et hybrides et inversement.

Question posée en réunion de Congrès dimanche matin. Accepté par le bureau de la CNJF et le bureau de l'UOF.

• **Avoir tous la même approche de jugement pour éviter les écarts entre deux expositions, qui sont incompréhensibles pour les éleveurs.**

Jean-Michel EYTORFF va réaliser une grille de notation par espèce permettant à tous les membres d'évaluer l'oiseau de la même façon.

Exemple : Sizerin avec bec coloré : - 2 points.

•La prise en compte de la difficulté d'obtention dans nos jugements :

Nous devons juger les oiseaux avec un œil d'éleveur, de compétiteur et de juge. Si un oiseau exceptionnel est présent sur la table de jugement (exceptionnel par sa rareté), le juge doit en tenir compte même si l'oiseau a été malmené par le transport et lors de l'encagement

Ex : Un hybride Tarin noir X bec croisé avec des plumes en repousse sur une aile. Il faut dans ce cas compenser les défauts de plumage par la rareté et la beauté pour l'emmener au podium.

Jean-Pierre DERIU et Thierry DELESTRADE, dans le cadre de leur formation vont étudier par classe les niveaux de difficulté par hybride afin de classer les plus difficiles à obtenir des plus faciles.

•Projet de mise à jour des standards :

Depuis 2014 les standards COM sont restés en l'état. Nous devons les mettre à jour au niveau national, voire mondial par la suite sur la base du travail réalisé au niveau national. L'idée est de confier à chaque membre de la section la mise à jour d'une espèce. Jean-Michel EYTORFF se charge des Verdiers en mutations de couleurs.

Possibilité de s'appuyer sur ICC France pour atteindre l'objectif.

•Le jugement des Verdiers porteurs de la mutation bec jaune :

Avec l'apparition de la mutation bec jaune, de nouveaux phénotypes sont désormais visibles chez les sujets porteurs de bec jaune et plus particulièrement les femelles. Pour mémoire le facteur bec jaune est récessif autosomal.

On observe ainsi :

1. Des oiseaux présentant du jaune sur la mandibule supérieure du bec, avec une mandibule inférieure couleur chair et des pattes couleur chair.
2. Un lipochrome important sur la poitrine des femelles

Ces caractéristiques d'oiseaux porteurs de bec jaune sont désormais à sanctionner. Le standard des Verdiers en « mutations classiques » doit être respecté.

•Choix des juges pour le National de Castres

David VETTESE.

•Choix des juges pour le Mondial de Valence en Espagne.

Jean-Michel EYTORFF

Demande de l'OMJ

Il a été demandé par l'OMJ, lors de la dernière réunion internationale de préciser aux juges OMJ les règles pour aller juger à l'étranger.

Règle 1 : les juges OMJ appelés à officier à l'étranger dans les expositions n'étant pas sous label COM doivent informer le secrétariat de l'OMJ et éventuellement avoir un accord.

Règle 2 : les juges OMJ appelés pour des expositions officielles COM n'ont pas à faire cette démarche, c'est le club organisateur qui prévient l'OMJ et fournit la liste des juges officiants.

Nota : Au sein de la CNJF nous avons une règle pour les juges CNJF non OMJ qui seraient appelés à juger à l'étranger dans des expositions n'étant pas sous label COM, ils peuvent y aller si ils ont obtenu l'accord de leur responsable de section CNJF.

•Question posées en réunion plénière le dimanche matin par le Responsable de section au bureau de l'UOF :

1. Les expositions internationales se multiplient à l'étranger et les juges sont amenés de plus en plus à se déplacer hors du continent Européen. La CNJF étant une Commission de l'UOF, quelles sont les mesures prises par le bureau de l'UOF dans le cadre de la sécurité des personnes ? (Assurance, vigilance concernant les éventuels risques locaux...)

Réponse du Président de l'UOF : Le bureau n'ayant pas la connaissance des demandes de jugements à l'étranger, le sujet n'est pas traité et cette demande doit être étudiée.

Rappel du secrétaire en charge du compte rendu de la section couleur : Il existe pourtant une convention avec notamment les pays du Maghreb...

2. Comme tous les ans, la même question au bureau de l'UOF : Nous sommes en 2020, et depuis 2006 la liste des mutations considérées comme domestiques est inchangée. Compte tenu des nombreuses réunions de travail avec le Ministère, quand auront-nous une liste actualisée ? Cette liste étant étroitement liée à l'arrêté du 8 octobre 2018 et à l'IFAP

Réponse du bureau de l'UOF. La personne en charge du dossier a été affectée à la Cour Européenne. Cette mobilité entraîne un nouveau départ avec sa remplaçante qui a demandé de classer les sujets dans l'ordre des priorités.

La priorité 1 est la modification de la liste des espèces domestique

La priorité 2 : l'IFAP

Nouvelles classes 2020

G1 Genres sturnus, Turdus, Garrulus ... (Jugés sur 2 ans)

Désignation	Section	STAM		Individuel	
		Mâle	Femelle	Mâle	Femelle
Merle noir	G1	049-1	049-2	050-1	050-2
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>	G1	051		052	
Merle à plastron Grive litorne Autres espèces genre <i>Turdus</i>	G1	053		054	

G2 Genres sturnus, Turdus, Garrulus ... (Jugés sur 2 ans)

Désignation	Section	STAM		Individuel	
		Mâle	Femelle	Mâle	Femelle
<i>Merle noir Turdus merula (Jugés sur 2 ans)</i>					
Merle noir brun	G2	161-1	161-2	162-1	162-2
Merle noir dilué	G2	163-1	163-2	164-1	164-2
Merle noir brun dilué	G2	165-1	165-2	166-1	166-2
Tous autres phénotypes mutés	G2	167-1	167-2	168-1	168-2
<i>Grive musicienne Turdus philomelos (Jugés sur 2 ans)</i>					
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i> brune	G2	169		170	
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i> tous autres phénotypes mutés	G2	171		172	
<i>Autres Merles – Grives genre Turdus (Jugés sur 2 ans)</i>					
Tous phénotypes mutés	G2	173		174	